



Procès-verbal No 03

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 30 mars 2022 à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Assermentation des nouveaux Membres du Conseil Communal
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021
4. Communications du Bureau
 - a. Mise au point au sujet de la gestion du compte bancaire du Conseil Communal et de l'utilisation des jetons de présence des Conseillers
 - b. Création d'une commission ad 'hoc dans le cadre d'une révision du Règlement du Conseil Communal
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Préavis Municipal no 6/2022: Réfection du chemin du Sollier et des Coppettes
8. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	<p>Ouvre la séance à 20h15.</p> <p>Souhaite également féliciter en préambule nos deux nouvelles députées, Regula Zellweger, Syndique, et Nathalie Vez-Raymond, Municipale.</p> <p>C'est une grande chance pour notre petit village d'être si bien représenté au niveau cantonal.</p> <p>Elles sont applaudies par l'assemblée.</p>
L. Mertens	<p>1) Appel</p> <p>35 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es : Hugues Delava, Christiane Favia, Jean-Michel Leber, Marc-Olivier Lequint, Florence Limat, Patric Monney, Ursula Obregon, Tobias Salathé, Aurélien Vez</p> <p>Absent : Frédéric Siriex</p>



H. Pradervand	<p>2) Assermentation des nouveaux membres du Conseil Communal</p> <p>Mme Malivia Rossier était absente lors de nos deux séances précédentes et doit encore être assermentée</p> <p>Fait part du serment et invite Mme Rossier à lever la main droite et dire « Je le promets », comme il est d'usage.</p> <p>Souhaite la bienvenue au sein du Conseil Communal de Givrins pour cette nouvelle législature.</p> <p>Elle est applaudie par l'assemblée.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>A. Blumenstein</p> <p>S. Adams</p> <p>H. Pradervand</p>	<p>3) Approbation du procès-verbal de la séance du 06.12.2021</p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 06.12.2021.</p> <p>En troisième page, pour son intervention au troisième paragraphe : ce n'est pas le PTA, c'est le PPA.</p> <p>Deux petites choses pour son intervention : Premier paragraphe de la quatrième page à la troisième ligne, on ne doit pas parler des Membres du Conseil d'Administration mais des Membres de la Municipalité</p> <p>Un peu plus bas, sous l'intervention de Mme Bally, troisième paragraphe, c'est le plan d'investissement qui est concerné et pas le plan d'affectation.</p> <p>En page 5, sous l'intervention de Mme Bally : « quand le PDDE, une solution d'autocontrôle », il doit manquer un mot : par exemple « quand le PDDE a été adopté ».</p> <p>Sous l'intervention de Yves Pradervand, il faudrait peut-être préciser que Loïc Nardone suit la formation de porteur d'appareils respiratoires, il n'est pas porteur d'eau...</p> <p>En page 9, lors de sa deuxième intervention, il est dit qu'il est obligatoire d'équilibrer ces comptes dans le budget, « le seul moyen est d'utiliser les excédents de revenus d'autres comptes. Il faut « jouer » entre les revenus et les charges de ces comptes affectés par l'obligation de fonds de réserves » il souhaiterait préciser ceci : Le seul moyen est soit d'affecter l'excédent des revenus sur le compte de réserve affecté correspondant ou de prélever sur le compte de réserve correspondant le montant de l'excédent de charge. On ne peut pas jouer comme on veut avec ces comptes de réserves.</p> <p>Aucune modification supplémentaire n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.</p>
H. Pradervand	<p>4) Communications du Bureau</p> <p>Souhaite remercier toute l'équipe du Bureau ainsi que Damien Clot qui est venu remplacer un scrutateur malade lors des élections du 20 mars dernier.</p> <p>C'est David Glutz notre deuxième Vice-Président, qui a endossé le rôle de responsable, il a suivi, avec notre secrétaire un cours pour l'utilisation de Votelec et c'est donc naturellement que lui revenait la responsabilité du dépouillement.</p>



Ensuite, un petit rappel d'un article de notre règlement semble opportun :
Art. 22 II. [Le président] rappelle à l'ordre tout conseiller qui aurait manqué deux séances consécutives sans s'excuser.

Nous comprenons parfaitement qu'il n'est pas possible pour tout le monde de se présenter à toutes les séances mais une personne ne s'est pas excusée pour les deux premières séances et il est important de le rappeler avant de prendre de mauvaises habitudes.

Ensuite, une nouvelle plus réjouissante, une naissance a eu lieu dans le village, il s'agit de Nola Espinoza à la route de Télex n°7.

Concernant le premier sous-point de l'ordre du jour, actuellement le compte du Conseil Communal est une annexe du compte communal et est géré par la boursière. Après un rendez-vous avec Mme Trombert, il en ressort que ce n'est pas à elle de s'occuper des vacations et le bureau propose de fonctionner de la manière suivante :

- Un Membre du bureau va s'occuper de la partie financière de notre compte du Conseil Communal, il s'agit de David Glutz qui s'est porté volontaire pour cette tâche.
- Il est proposé de mettre dans la cagnotte les jetons de présence (30.- par séance pour les scrutateurs et 20.- par séance pour les conseillers) afin de financer le repas annuel et une éventuelle activité annexe.
- Les vacations pour les Membres des commissions ou pour les scrutateurs lors des jours de votations ou d'élections seront reversées directement aux conseillers concernés.

Il est important que tout le monde accepte ces points afin qu'il n'y ait pas de malentendu au sujet du compte du Conseil.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote, la proposition du Président du Conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour le deuxième sous-point, il a été constaté avec la secrétaire et Mme La Préfète que certains points du règlement ne sont pas à jour avec le fonctionnement et mérite une petite révision.

Il est souhaité de créer une commission Ad 'hoc pour se pencher sur le sujet.

Robert Derbigny, Fred-Henri Bovet, Aurélien Aletru, Véronique Lecoultre et Sandrine Oesterlé sont nommés pour cette commission

5) Communications de la Municipalité

R. Zellweger

Salue l'Assemblée et prie d'excuser M. Attila Toth et Cyrille Grosjean.

Souhaite donner quelques nouvelles de la construction de la gare. Une mise à l'enquête complémentaire a été faite et pour donner suite à cela, trois oppositions ont été manifestées. Deux demandaient simplement une discussion, elles ont été levées par la suite. La troisième portait sur les aménagements extérieurs. A ce jour, la Municipalité attend la réponse des opposants, à savoir s'ils retirent leur opposition.



Dans le cas contraire, ce sera à la Municipalité de lever ou de continuer le projet en tenant compte de l'opposition.

Néanmoins, Equifim, ayant reçu le permis de construire le 21 janvier 2012, commencera les travaux. Ils sont entrain d'étudier la possibilité de débiter les travaux à la fin des vacances de Pâques. La Municipalité vous tiendra au courant de la suite afin d'éviter les surprises.

Ensuite, en restant dans la construction, le recours contre la construction du collège d'Arzier-Le Muids a été débouté devant le Tribunal fédéral. C'est aussi une construction à prévoir. Mme Zellweger en est personnellement ravie car nos écoles sont entrain d'imploser. Nous avons besoin de places qualitatives.

Un dernier point, concernant notre personnel communal, dès le 1^{er} avril M. Jean-Marc Hauser va travailler à 100% sur la Commune. C'est un plein temps annualisé, il y a des moments où il y a plus à faire et d'autres moins. De ce fait, si un jour ce dernier n'est pas au village, ce n'est pas qu'il ne travaille pas c'est simplement qu'il travaillera ou a travaillé davantage un autre jour.

Notre boursière, Liliane Trombert a souhaité mettre un terme à son contrat avec la commune de Givrins d'ici la fin du mois de juin.

La procédure d'engagement d'un ou une nouvel(le) employé est lancée, vous verrez prochainement cela dans le journal et sur les réseaux sociaux.

A.-L. Bally

Juste une information, pour signaler que les travaux d'étanchéification des zones de protections des eaux « S » au chemin de la Forêt vont démarrer au mois de mai.

Ces travaux ont fait l'objet d'un préavis n°29 « Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 846'000.00 relatif à la légalisation de la « zone S » au chemin de la Forêt ». Ce dernier a été accepté le 8 avril 2020.

N. Vez Raymond

Se permet juste une petite remarque quant à la création d'une commission pour la révision du Règlement du Conseil Communal. En effet, la loi sur les communes, dont le règlement dépend, est en pleine révision. Il est donc probable que le règlement soit obligatoirement modifié une nouvelle fois.

Concernant le fameux PACOM, une réunion s'est déroulée avec la commission d'urbanisme fin janvier. Elle remercie cette dernière pour son travail approfondi avec des réflexions très pertinentes.

À la suite de cette réunion, la commission est sur le point d'être recontactée afin de faire une nouvelle et peut-être dernière réunion. Il y a eu plusieurs discussions avec le Canton dont les dernies retours ont eu lieu très récemment. Il est espéré de pouvoir enfin finaliser le dossier et passer à l'enquête publique le règlement et le plan lui-même.

La suite du dossier dépendra des éventuelles oppositions qui aboutirons, ou non, à une enquête complémentaire.

Une fois que cette procédure sera terminée, la Municipalité proposera un préavis.

Une dernière approbation devra être ensuite donnée par le Canton, qui est, à ce stade, plutôt une révision sur la légalité et la conformité au plan directeur cantonal.

Concernant le CAD, une assemblée générale a eu lieu, cette dernière a approuvé la convention de postpositions qui a été exposée lors du dernier Conseil Communal.



Ce qui occupe la Municipalité aujourd'hui, c'est l'appel d'offre. Une douzaine d'entreprises l'ont reçu, cinq ont manifesté un intérêt sérieux et ont retourné un dossier qui répond aux demandes de l'appel d'offre. La HES SO a dépouillé et analysé ses dossiers et le 5 avril, le Conseil d'administration se réunira pour revoir ces offre et trois seront sélectionnées afin d'être chiffrées.

Il est espéré que le choix de l'entreprise qui reprendra le CAD pourra être fait d'ici fin juin. Cela fera évidemment l'objet d'un préavis.

Il est intéressant de préciser qu'à Givrins il y a encore 45% de chauffage à Mazout, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (en Suisse 39.4%). Cela va dans le sens de la transition énergétique. La Municipalité se réjouit de pouvoir proposer une solution innovante et satisfaisante pour permettre à cette magnifique installation d'être pérenne.

Du côté du *Plan Energie et Climat Communal*, le bureau d'accompagnement avait été sélectionné, *Alternà Sàrl*. La demande de subventions a été accordée par le Canton le 10 février dernier. La Commune a, depuis cette date, une année pour élaborer ce plan. Une première réunion de travail aura lieu la semaine prochaine qui permettra de faire un état des lieux, valoriser ce qui a été déjà fait et travailler sur le profil énergétique et le bilan carbone de la commune. Pour cela, le canton met des outils à disposition. Givrins bénéficie déjà d'un bilan carbone simplifié. Les fiches d'actions seront sélectionnées et un premier calendrier sera établi pour les phases d'élaboration et de mise en œuvre. Il y aura une démarche participative dont les habitants seront avisés car ce plan se veut vraiment d'inclure les citoyens.

A. Blumenstein

Propose quelques informations de biodiversité :

Deux abris « de cache » pour la petite faune ont été installés au réservoir des Chaumilles.

Neuf nids d'hirondelles ont été accrochés sur sous l'avant-toit du bâtiment du Casino et juste en face, sous l'avant-toit du bâtiment de l'Auberge, huit nichoirs pour martinets noir ont également été installés.

Pour la troisième année consécutive, le sauvetage des batraciens à la Givrine est à nouveau en cours. Dans l'idée d'éviter qu'ils se fassent écraser sur la route, des bénévoles les déplacent manuellement.

H. Pradervand

Les communications de la Municipalité sont à présent terminées.

6) Communications des délégués aux associations intercommunales

H. Pradervand

Donne la parole à Madame Eva Meier qui a des communications concernant l'Association Région de Nyon.

E. Meier

Souhaite faire passer quelques informations en tant que déléguée de l'association au sujet du Conseil Intercommunal qui a eu lieu le 10 mars dernier et auquel elle a participé accompagnée par Mme Vez Raymond

Il y avait deux sujets de préavis à discuter :

Le premier concernait l'autorisation générale de placer des fonds sur différents établissements bancaires. Ces établissements sont agréés par la Cour administrative du Tribunal cantonal. Ce préavis a été accepté.



H. Pradervand	<p>Le deuxième point concernait le prolongement du programme touristique qui courrait de 2016 à 2021. Ce programme touche presque tous les domaines. Ce préavis a également été accepté avec un amendement qui demande de d'insister sur la participation financière des communes de Région Nyon</p> <p>Les communications des délégués aux associations intercommunales sont à présent terminées.</p>
	<p>7) Préavis Municipal no 6/2021: Réfection du chemin du Sollier et des Coppettes.</p>
H. Pradervand	Donne la parole à Monsieur Blumenstein.
A. Blumenstein	Lit les conclusions du préavis concerné.
H. Pradervand	Donne la parole à Monsieur Aletru
A. Aletru	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc
H. Pradervand	Donne la parole à Monsieur Semadeni.
A. Semadeni	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances
H. Pradervand	Donne la parole à l'Assemblée
S. Adams	<p>Souhaite revenir sur la proposition d'amendement de la Commission de gestion car il est important de comprendre ce qui a voulu être mis en place par rapport à cela et pourquoi il s'oppose à cet amendement.</p> <p>La première raison est qu'un effort a déjà été fait dans le budget présenté en diminuant de CHF 25'000.00 les postes habituels au budget des pâturages, notamment pour la réfection des murs. Actuellement le poste de CHF 100'000.00 restant sert à faire l'entretien courant (chalets, chemins et clôtures). En allant dans le sens de la commission, il faudrait utiliser CHF 40'000.00 de ce poste là pour faire les chemins. Ils manqueront donc pour faire l'entretien des chalets.</p> <p>Au sujet de la deuxième raison, l'amortissement d'une somme aussi faible sur 30 ans concerne l'équité intergénérationnelle qui n'a pas été respectée ces dernières années. L'idée est que « Nous payons pour ce que nous utilisons » ! En effet, la durée d'utilisation d'un chemin d'alpage avant de devoir à nouveau effectuer des réfections importantes est d'à peu près 30 ans. La durée maximum d'amortissement définie dans la loi pour les communes (art. 17) pour des bâtiments (chemins et installations) est de 30 ans.</p> <p>La dernière réfection ayant été faite il y a environ 30 ans, cela semblait correct de le faire de cette manière-là. L'idée est de ne pas supporter d'un coup cet investissement mais de le faire sur la durée d'utilisation de l'investissement.</p> <p>Il est vrai que dans ce préavis, cela concerne un petit montant mais la volonté est de le faire pour l'ensemble des amortissements. En bref : « c'est à nous de payer les dettes que nous faisons et pas aux générations futures ».</p>
M. Stark	<p>Ce projet était un projet d'ensemble sur une période de trois ans, une partie a été fait en 2000, une partie en 2001 et maintenant la « touche finale » en 2022.</p> <p>Les premières deux parties étaient prises en charge par les comptes de fonctionnement. De prévoir différemment en comptabilité sur la dernière année, un projet fait pour trois années, est inacceptable. Il faut avoir une certaine logique.</p>



	<p>D'autre part, pensez-vous qu'il est juste que dans 25 ans les Municipaux amortissent toujours ce bout de chemin cassé ? Cassé dans le passé et pas dans le futur. Il est tout à fait justifié de placer ce montant dans les comptes « année ». D'ailleurs quand le budget a été fait, il était connu de devoir effectuer ces travaux.</p> <p>C. Nardone Un autre point : un budget est un budget ! Il est parfois dépassé, parfois pas... Ce n'est pas parce qu'il y a un dépassement de budget qu'il faut empêcher la Municipalité de dépenser ces CHF 40'000.00. La COGES n'a d'ailleurs jamais fait la moindre remarque car un budget est dépassé, dans le cas où cela est expliqué et justifié.</p> <p>S. Adams Le but n'est pas d'en parler pendant trop longtemps. Il y a deux réflexions, la première concerne le fait qu'un budget a été présenté dans lequel ces CHF 40'000.00 n'apparaissent pas, ils ont été mis dans le plan d'investissement, il aurait été préférable d'en parler en même temps que du budget. Le deuxième point, si on regarde la comptabilité sur les communes, on n'a pas le droit de dépasser le chiffre du budget (mis à part un montant exceptionnel de CHF 30'000.00) et si on le fait de manière consciente on doit le justifier. C'est une opération de contrôle supplémentaire. Dans le cas de montants prévisibles en théorie et en faisant les choses correctement, la Municipalité doit avertir le Conseil Communal auparavant afin de lui laisser le contrôle qu'il doit avoir.</p> <p>H. Pradervand Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 6/2021 est amendé selon le rapport de la COGES et accepté par l'assemblée par 28 OUI, 3 NON et 3 abstentions.</p>
	<p>10) Propositions individuelles et divers</p> <p>H. Pradervand Donne la parole à l'assemblée</p> <p>F. Sauser A remarqué des tests ou « pas tests » de radar, qu'en est-il ?</p> <p>R Zellweger Remercie pour la question. En effet, pendant longtemps la Municipalité a cru, à tort, que pour que la gendarmerie puisse faire des contrôles, il fallait que l'ensemble des tronçons de la zone 30km/h soient légalisés. Tel n'est pas le cas. Sur les tronçons légalisés, la gendarmerie a tout loisir de faire des contrôles et la Municipalité n'est pas mise au courant de « quand et où ». Rien ne sert de téléphoner pour faire une remarque... Il y aura effectivement des contrôles prochainement sur la Bellangère et la rue de la Gare.</p> <p>F. Sauser Il y a déjà eu des contrôles, était-ce des tests ou des contrôles réels ?</p> <p>R. Zellweger Les bulletins de paiement étaient bel et bien réels...</p> <p>D. Prélaz Concernant le CAD, la Société de laiterie, propriétaire du bâtiment de la boulangerie, a prochainement une assemblée générale. Cela fait longtemps que le Comité est en réflexion pour effectuer les travaux de transformation du système de chauffage. Comment cela va-t-il se dérouler en cas de vente du CAD ? Est-ce qu'une discussion sera possible avec les repreneurs pour les habitants du village ? Est-ce que l'extension du réseau est une question qui a été soulevée ?</p>



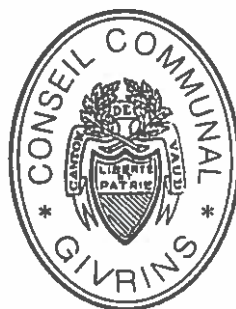
N. Vez Raymond	Adorerait répondre précisément mais c'est justement l'objet de la discussion de reprise du CAD. Il n'est un secret pour personne qu'il manque des raccordements et il est prévu de privilégier une entreprise avec un projet d'extension. C'est une des priorités !
D. Prélaz	Le comité de la Société de laiterie a l'idée de discuter et d'éventuellement faire un groupe de réflexion composé de privés et d'entreprises sur un tracé intéressant pour le CAD qui serait peut-être à même d'acheter ce CAD.
N. Vez Raymond	C'est parfaitement dans l'esprit de la Municipalité et le dialogue est primordial et reste ouvert. Cette demande sera, bien entendu, prise en compte. Il sera peut-être intéressant d'inviter plusieurs entreprises pour présenter leurs projets.
S. Adams	Ce qu'il faut bien comprendre c'est que la tuyauterie actuelle ne nous permet pas de nous étendre. C'est le problème principal. Il y a un bel outil mais il est évident que les investisseurs veulent étendre le CAD. Tout le monde attend et tout le monde est pressé. Il faut aller le mieux et le plus rapidement possible car le risque est bien dans le fait que tous les potentiels raccordements trouvent une autre solution et qu'ils ne soient plus intéressés par le CAD.
R. Watts	L'état des routes a été évoqué ce soir mais plutôt concernant les alpages. Qu'en est-il de la route des Mortiers, qui descend vers Duillier ? Après une petite promenade dans les alpages ce week-end, il est certain que l'état des routes y est meilleur que sur celle qui descend sur Duillier. Va-t-on fait quelque chose ?
A. Blumenstein	Malheureusement, la première partie, jusqu'à la compostière, les camions dévient bientôt d'un mètre dans le champ et les gens se croisent de plus en plus vite. L'idée serait de mettre des balises sur la première partie jusqu'à la compostière mais en dessous, il est très compliqué de faire quelque chose car il y a deux conduites importantes pour alimenter et distribuer l'eau depuis le lac. Il y a en effet un gros problème actuellement avec la circulation sur cette route. D'autres routes du village sont également dans un état catastrophique.
R. Watts	Les gens roulent comme des fous sur cette route. C'est très dangereux.
A. Blumenstein	Cette route est un chemin AF à la base, on pourrait presque y interdire la circulation mais nous risquons des « coups de fusils » de nos voisins pour la déviation des voitures sur Genolier et Trélex.
F.-H. Bovet	Souhaite juste rebondir sur l'intervention de M. Blumenstein. Ce tronçon était en effet inclus dans les améliorations foncières, il y a un cahier des charges très strict. On ne peut pas « rien faire » mais c'est un statut très spécial.
A. Blumenstein	Henri Lequint avait un jour expliqué que la route en face de ses vignes est décalée de presque six mètres. C'est très compliqué car à l'époque, cela s'est fait comme ça et tout allait bien et maintenant ce tronçon devient très compliqué à gérer.
R. Watts	Donc ça reste « comme ça »... ?
A. Blumenstein	Non mais c'est compliqué...
C. Blaser	On pourrait peut-être mettre des pots de fleurs ?



<p>Y. Pradervand</p>	<p>Rebondit sur sa remarque qu'il avait fait pour le parking en face de l'église, qui est un dépôt de camionnettes et de remorques. Donc c'est la même chose, c'est « comme ça aussi » ?...</p>
<p>R. Zellweger</p>	<p>Non ce n'est pas « comme ça ». Le parking est limité, selon le règlement, à un stationnement maximum de 7 jours. Comme tout le monde le sait, son domicile est en bas du village et régulièrement en montant au bureau, elle a placé des petits cailloux sur les pneus des véhicules garés afin de se rendre compte de ceux qui étaient déplacés régulièrement ou pas puis a contacté la gendarmerie afin de faire un petit peu de « nettoyage ». Le cas est entrain d'être étudié et l'idée est éventuellement de prévoir des macarons pour les habitants de Givrins et de limiter le stationnement à un temps déterminé.</p>
<p>Y. Pradervand</p>	<p>Prend pour exemple un Français qui a un dépôt ici, il vient le matin avec sa voiture, prend sa camionnette et la repose le soir. Il faudrait peut-être penser à lui louer l'emplacement.</p>
<p>H. Pradervand</p>	<p>S'assure qu'il n'y a plus d'intervention de la part de l'assemblée et a la bonne tâche d'annoncer que le bureau du Conseil Communal et les Municipaux ont décidés d'organiser un apéritif pour féliciter nos heureuses députées. Tout le monde est cordialement invité !</p> <p>Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 21h25.</p>

Le Président

Hugo Pradervand



La secrétaire

Laure Mertens